



Conseil des droits de l'homme

48e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Angola

Genève, le 23 janvier 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Angola et lui formule les recommandations suivantes :

1. Mener des enquêtes approfondies, impartiales et indépendantes sur les allégations d'actes de torture et de mauvais traitements commis par les forces de sécurité, en particulier lors de manifestations, et juger les auteurs de violations.
2. Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre la législation garantissant les droits de propriété et l'attribution de titres fonciers aux communautés rurales, notamment en prenant des mesures adéquates, à l'instar d'une juste compensation pour les terres communales expropriées.
3. Renforcer la mise en œuvre des lois protégeant les droits des femmes et prendre des mesures effectives pour prévenir et combattre toutes les formes de violence contre les femmes, y compris la violence domestique.
4. Abroger ou modifier les lois portant atteinte au droit à la liberté d'expression et à l'accès à l'information en ligne et hors ligne, afin que les travailleurs des médias puissent exercer leur profession en toute indépendance et sécurité.

Je vous remercie.